

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe
et des affaires étrangères

Arrêté du 14 juillet 2018 conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères

NOR : EAE1814387A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Vu le décret n° 2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2017 fixant le contingent de la médaille d'honneur des affaires étrangères pour l'année 2018 ;

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée aux personnes dont le nom suit :

I - Echelon or

- M. Robert MORGAN

II - Echelon argent

- M. Georges LECLERCQ

III - Echelon bronze

- M. Carmelo ADAMES
- Mme Christelle D'ANGELO
- Mme Jocelyne FERREIRA BARRETO
- Mme Paule FOUQUET
- Mme Nihad GOUDAH
- Mme Marie-Josèphe HALTY
- Mme Béatrice LECLERCQ
- M. Michel MIGNOT
- Mme Judy NAN MU TIN
- M. Fabien RASSOUL
- Mme Isabelle RAUNIER
- M. SARIMAN
- M. Mohamed SEKHSI
- M. Mamadou SY
- Mme Jonmi TO
- Mme Lydia URBANKOVA

.../...

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel du ministère des affaires étrangères* et au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses*.

Fait le 14 juillet 2018

Jean-Yves LE DRIAN